

PROCES VERBAL

Réunion du Comité syndical du 18 novembre 2022

Etaient présents les représentants des établissements publics de coopération intercommunale et des communes suivantes :

– **Communauté de Communes du Pays de Gex**

M. Denis LINGLIN – M. Patrice DUNAND – Mme Christine DUPENLOUP – M. Hubert BERTRAND – M. Max GIRIAT - M. Jacques DUBOUT, suppléant de M. Vincent SCATTOLIN – Mme Annick GROSROYAT, suppléante de M. Jean-François OBEZ

– **Thonon Agglomération**

M. Christophe ARMINJON – Mme Marie-Pierre BERTHIER – Mme Chrystelle BEURRIER – Mme Claire CHUINARD – M. Cyril DEMOLIS - M. François DEVILLE donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS

– **Annemasse Agglomération**

M. Patrick ANTOINE – M. Bernard BOCCARD – M. Gabriel DOUBLET – M. Christian DUPESSEY – M. Alain LETESSIER – M. Denis MAIRE – Mme Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI - M. Christian AEBISCHER, suppléant de M. Jean-Luc SOULAT

- **Communauté de communes du Genevois**

M. Pierre-Jean CRASTES – M. Julien BOUCHET – Mme Carole VINCENT

– **Communauté de communes Faucigny-glières**

M. Stéphane VALLI – M. Philippe MONET

– **Communauté de Communes du Pays Rochois**

M. Pierrick DUCIMETIERE – M. Eddi ETIENNE – M. Claude THABUIS

– **Communauté de communes du Pays Bellegardien**

M. Catherine BRUN – M. Benjamin VIBERT

– **Communauté de communes Arve et Salève**

M. Sébastien JAVOGUES – Mme Nadine PERINET

Excusés : M. Vincent SCATTOLIN – M. Daniel RAPHOZ – M. Jean-François OBEZ – Mme Aurélie CHARILLON – Mme Isabelle HENNIQUAU – M. François DEVILLE – M. Claude MANILLIER – M. Christophe SONGEON – M. Jean-Claude TERRIER – M. Yves CHEMINAL – M. Jean-Luc SOULAT – M. Michel MERMIN – M. Florent BENOIT – M. Yves MASSAROTTI – M. Régis PETIT

ORDRE DU JOUR

I. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE	3
II. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL, COMPTE RENDU DES TRAVAUX	3
POINT N°1 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 20 OCTOBRE 2022	3
POINT N°2 – COMPTE RENDU DES TRAVAUX DU BUREAU ET DES DECISIONS DU PRESIDENT	3
III.GRAND GENEVE ET ACTUALITE TRANSFRONTALIERE	3
POINT N°1 –RETOUR SUR L'INSTANCE POLITIQUE DE COOPERATION (EX-BUREAU CRFG) DU 10 NOVEMBRE 2022	3
POINT N°2 – INFORMATION CALENDRIER DE CONCERTATION POUR L'ELABORATION DE LA VISION TERRITORIALE TRANSFRONTALIERE GRAND GENEVE 2050	4
IV.MOBILITE	5
POINT N°1 – PACTE MOBILITE : POINT D'INFORMATION.....	5
POINT N°2 – ADOPTION DU PROJET DE CONVENTION DE PARTENARIAT ET DE FINANCEMENT MMT	6
POINT N°3 – ADOPTION DU PROJET DE CONVENTION DE PARTENARIAT ET DE FINANCEMENT POUR LA MISE EN PLACE DU PLAN DE DEPLACEMENT MOBILITE D'ANNEMASSE AGGLOMERATION 2023-2024	7
V. COMMUNICATION, CULTURE, PARTICIPATION	9
POINT N°1 – FONDS CULTUREL METROPOLITAIN : SELECTION DES PROJETS ET ATTRIBUTION ...	9
VI. TRANSITION ECOLOGIQUE ET POLITIQUES CONTRACTUELLES.....	11
POINT N°1 – SEMINAIRE POLLUTION LUMINEUSE : POINT D'INFORMATION	11
POINT N°2 – SEMINAIRE ALIMENTATION GRAND GENEVE DU 29 NOVEMBRE 2022 : POINT D'INFORMATION	11
VII. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	11
POINT N°1 – SEMINAIRE ACHATS RESPONSABLES.....	12
VIII. DIVERS	12

Monsieur le Président informe l'Assemblée de l'installation de nouveaux délégués du Comité syndical.

- Pour la Communauté de communes du Pays Rochois : M. Eddi ETIENNE a été désigné délégué titulaire (délibération 2022-177), remplaçant ainsi M. Marin GAILLARD qui avait démissionné de ses fonctions au sein du Pôle métropolitain
- Pour Pays de Gex Agglo : Suite à la démission de Madame Muriel BENIER, Monsieur Max GIRIAT (initialement délégué suppléant du Comité syndical) a été désigné délégué titulaire. Madame Patricia REVELLAT a été désignée déléguée suppléante pour remplacer M. Max GIRIAT (délibération n°2022-00260).

Monsieur Christian DUPESSEY souhaite la bienvenue aux nouveaux délégués. Ils les remercient par avance de leur implication et saluent leur participation ce jour.

I. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Sébastien JAVOGUES est désigné secrétaire.

II. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL, COMPTE RENDU DES TRAVAUX

POINT N°1 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 20 OCTOBRE 2022

Le compte-rendu de la réunion du Comité syndical du 20 octobre 2022 est approuvé.

POINT N°2 – COMPTE RENDU DES TRAVAUX DU BUREAU ET DES DECISIONS DU PRESIDENT

Monsieur le Président indique que les principaux points abordés lors de la réunion du 4 novembre dernier sont traités dans le cadre de la présente séance.

III. GRAND GENEVE ET ACTUALITE TRANSFRONTALIERE

POINT N°1 – RETOUR SUR L'INSTANCE POLITIQUE DE COOPERATION (EX-BUREAU CRFG) DU 10 NOVEMBRE 2022

Monsieur DUPESSEY revient sur les principaux sujets abordés lors de la séance du 10 novembre 2022.

Ordre du jour :

- **Coopération sanitaire : point de situation sur la commission santé du CRFG et la commission mixte**

Il rappelle que la partie française s'était réunie pour définir une position commune en ce qui concerne la coopération sanitaire. Une note avait été préparée par les représentants de l'Etat sur la base de l'étude menée par l'OST quant à la crise de la couverture sanitaire et plus précisément sur le déficit de personnel soignant. Les partenaires français ont confirmé leur volonté d'améliorer la couverture sanitaire du territoire français. Le Directeur de l'ARS et le Préfet de Région ont annoncé réfléchir à mettre en place plusieurs mesures franco-françaises pour la formation et la fidélisation du personnel.

Christian DUPESSEY a ainsi présenté les propositions des élus du Pôle métropolitain :

- *L'obligation pour le personnel soignant d'exercer sur le territoire français pour une durée de 5 ans en échange d'un financement de la troisième année de formation. Cette proposition devra bien entendu faire l'objet d'un projet de loi ;*
- *Une aide au logement pour le personnel soignant est également réfléchi ;*
- *La mise en place d'un accompagnement du personnel soignant avec des services tels que des crèches pour les enfants des soignants est envisagé ;*

En ce qui concerne les mesures transfrontalières, les partenaires français ont demandé la mise en œuvre d'un protocole juridique, ou à tout le moins une Charte d'engagement politique, afin d'asseoir le « Gentlemen agreement » qui vise à empêcher tout « débauchage actif » des HUG, des agences de placements et des cliniques privées dans les hôpitaux et cliniques du Genevois français et plus globalement des Départements de l'Ain et de la Haute-Savoie. Il est également attendu que les partenaires suisses proposent davantage de formations.

Un temps a par ailleurs été consacré à la situation du Pays de Gex tant dans l'accès aux soins hospitaliers qu'en médecine de vielle. De nouvelles conventions transfrontalières opérationnelles devraient être mises en place.

Monsieur le Préfet de Région a demandé officiellement à ce que des mesures concrètes soient mises en œuvre dès cette fin d'année, le temps du bilan et des constats partagés étant à présent achevé. Une réunion spécifique est programmée le 15 décembre prochain dans le cadre de la déclinaison de l'Accord cadre France-Suisse sur la Santé.

Monsieur Christian DUPESSEY indique que le Pôle métropolitain est force de proposition auprès des différents décideurs pour mieux tenir compte de nos réalités transfrontalières.

– **CERN : volet territorial de l'étude de faisabilité du FCC**

Une information a été réalisée sur les études en cours pour la mise en place du projet de nouvel accélérateur (FCC) du CERN. Les représentants de l'Etat et du CERN vont rencontrer prochainement les communes et intercommunalités directement concernées.

– **Mesures de restriction liées à la crise énergétique et à la sécheresse : quid des enjeux transfrontaliers ?**

Les membres de l'IPC ont confirmé la nécessité d'harmoniser et de coordonner, dans le cadre des compétences de chaque partenaire, les décisions et mesures prises en période de sécheresse. La situation encore vécue à ce jour où des mesures de restriction de l'usage de l'eau sont prises en France alors qu'aucun dispositif n'est mis en place en Suisse n'est pas compréhensible. Il est par ailleurs nécessaire de garantir une communication systématique sur les différents dispositifs mis en place de part et d'autre de la frontière.

– **Télétravail frontalier : point de situation**

Les mesures transitoires seraient maintenues jusqu'au 31 décembre 2022 mais aucune solution n'a été confirmée à l'issue de ce délai.

– **Scolarisation des enfants frontaliers : point de situation**

Monsieur le Président indique que des données chiffrées seront communiquées ultérieurement. A l'heure actuelle aucune alerte spécifique n'a été donnée.

Assises Transfrontalière des élus

Monsieur le Président souligne la richesse des échanges et une forte participation lors de cet évènement qui s'est tenu le 17 novembre dernier. Les élus suisses et français s'étaient largement mobilisés pour cette édition.

Monsieur Gabriel DOUBLET confirme ces propos. Il a reçu de nombreux témoignages de satisfaction d'élus français, genevois et vaudois. Chacun avait plaisir à se retrouver pour évoquer des sujets importants, dans un cadre convivial Les interventions étaient de bon niveau et les témoignages inspirants. Il souhaite que cette édition permette de réenclencher un cycle de rencontres politiques sur les enjeux et actions à mettre en œuvre à l'échelle du Grand Genève.

POINT N°2 – INFORMATION CALENDRIER DE CONCERTATION POUR L'ELABORATION DE LA VISION TERRITORIALE TRANSFRONTALIERE GRAND GENEVE 2050

Monsieur Gabriel explique qu'il est important que les communes qui accueillent ces ateliers accentuent leur communication quant à la tenue de ces évènements.

Il rappelle que la démarche de participation citoyenne Grand Genève en Transition portée par le Pôle métropolitain du Genevois français, la Région de Nyon (VD) et le Canton de Genève vise à construire la transition écologique de Grand Genève et à contribuer notamment l'élaboration de la vision territoriale transfrontalière Grand Genève 2050. Il s'agit de proposer différentes manières de participer avec des ateliers citoyens, des cahiers de la transition ou des enquêtes.

Monsieur Gabriel DOUBLET apporte des précisions quant à ces outils.

- **Mise en place des Cahiers de la transition sont disponibles depuis le 20 octobre.** Destinés davantage à une utilisation collective, ces cahiers permettent de recueillir les aspirations et les pistes d'actions. Différents questionnaires sont ainsi proposés en fonction du temps disponible pour y répondre (15 min, 30 min, 1h ou 2h), une méthode (le kit concertation) pour faciliter les échanges en groupe et un kit communication pour la diffusion de l'information aux différents publics.
- **Organisation d'Ateliers Citoyens du 22 au 29 novembre sont organisés en soirée dans 9 communes du Grand Genève.**
 - o 22 Novembre : Bonneville
 - o 23 Novembre : Divonne-les-Bains, Genève, Nyon
 - o 28 Novembre : Bernex, Carouge
 - o 29 Novembre : Annemasse, Le Grand-Saconnex, Saint-Julien-en-Genevois

- **Organisation d'un atelier dédié aux associations le jeudi 24 novembre** à la Maison Internationale des Associations, 15 rue des Savoises à Genève.
- **Mise en place de groupes de suivi citoyens** qui rassemblent des habitants ainsi que des acteurs locaux en lien avec la population. Ils ont pour mission de consolider les résultats de la participation citoyenne issus de l'enquête, des forums ouverts, des ateliers citoyens et des cahiers de la transition. Leur composition se fera prochainement (probablement par tirage au sort sur les listes des participants des Forums, ateliers, enquête...). Ils se réuniront pour la première fois les 6 et 7 décembre 2022.

Monsieur Christian DUPESSEY insiste à nouveau sur la nécessité de communiquer autour de ces diverses démarches afin de garantir un taux de participation suffisant.

IV.MOBILITE

POINT N°1 – PACTE MOBILITE : POINT D'INFORMATION

Monsieur Stéphane VALLI indique qu'il défend l'AOM unique depuis le début du mandat et porte ce projet avec conviction. Il explique qu'il a demandé aux membres du Bureau de reporter l'adoption du PACTE mobilité afin d'approfondir un certain nombre de questions notamment quant à la gouvernance.

Monsieur Christian DUPESSEY indique que cette demande a été acceptée au regard de la légitimité des questions posées. Il remercie également Monsieur Christophe ARMINJON qui a communiqué une position claire quant à Thonon Agglomération. La collectivité ne rejoindra pas immédiatement l'AOM mais n'interviendra pas dans les prises de décisions relatives à cette dernière.

Par ailleurs Monsieur le Président rappelle que la première AOM serait constituée d'Annemasse Agglomération, de la communauté de communes du Genevois et des intercommunalités membres du SM4CC. Une solution sera proposée à la CC Quatre Rivières si elle ne souhaite pas adhérer au Pôle métropolitain. Les autres EPCI devraient délibérer prochainement afin de confirmer leur souhait d'intégrer ultérieurement l'AOM.

L'objectif sera de procéder à l'adoption du PACTE mobilité et de la validation de la mise en œuvre de l'AOM dans le courant du premier trimestre 2023.

Monsieur Stéphane VALLI précise qu'un important travail technique doit encore être mené sans lequel il ne sera pas possible d'avancer sur la préfiguration de l'AOM. Monsieur le Président confirme que les services du Pôle métropolitain proposeront des scénarios techniques conformes à la législation.

Monsieur Eddi ETIENNE souhaite connaître les EPCI qui ont visé le PACTE mobilité. Monsieur le Président indique que la signature de ce dernier n'a pas encore eu lieu. Elle est envisagée pour le premier trimestre 2023. Il indique que cinq EPCI membres du Pôle métropolitain ont témoigné de leur souhait d'intégrer à terme l'AOM

Monsieur le Président rappelle qu'il souhaite organiser une rencontre avec les membres du SM4CC avant la fin de l'année pour soulever les derniers doutes.

Monsieur Pierre-Jean CRASTES a pris connaissance du compte-rendu de la réunion tenue par le SM4CC et explique que certaines demandes formulées nécessiteraient de modifier la loi. Il appelle à la souplesse et compréhension des Présidents des EPCI concernés. Il est indispensable d'accepter « une zone de flou » et les aléas quant à la création d'une telle infrastructure. Dans le même temps, il convient de sécuriser tout ce qui peut l'être à travers un pacte financier, un pacte de gouvernance et le règlement intérieur

Monsieur le Président adhère aux propos de Pierre-Jean CRASTES, les propositions techniques seront effectuées au regard de ce que permet la législation.

Monsieur Stéphane VALLI attend que l'AOM réponde aux attentes de chacun de ses membres. Il explique qu'il faut étudier tous scénarios possibles.

Monsieur Pierre-Jean CRASTES rappelle que toutes les solutions ont déjà été étudiées et certaines ont été écartées au regard des engagements politiques réaffirmés lors de la mise en place du nouveau mandat et à travers l'adoption de la Charte Mobilité. Il cite notamment la question du Pôle métropolitain à la carte, dont l'option a été arrêtée il y a plus d'un an.

Monsieur Christian DUPESSEY propose de clore le débat. Les questions soulevées seront abordées lors de la prochaine réunion spécifique qui sera organisée avant la fin de l'année. Il souhaite ainsi que l'ensemble des réponses qui seront apportées puissent permettre l'adoption du Pacte mobilité au 1^{er} trimestre 2023

POINT N°2 – ADOPTION DU PROJET DE CONVENTION DE PARTENARIAT ET DE FINANCEMENT MMT (MODELE MULTIMODAL TRANSFRONTALIER)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L1414-1 du Code général des collectivités territoriales portant sur les contrats de partenariat entre une collectivité territoriale et un tiers ;

Vu l'arrêté du Préfet de Haute-Savoie n°PREF/DRCL/BCLB-2017-0041, en date du 26 avril 2017 portant création du Pôle métropolitain du Genevois français à compter du 1^{er} mai 2017 ;

Vu l'arrêté du Préfet de Haute-Savoie n°PREF/DRCL/BCLB-2018-0064 en date du 13 décembre 2018 approuvant la modification des statuts du Pôle métropolitain ;

Pour anticiper et répondre aux enjeux futurs de mobilité, les autorités suisses et françaises (l'Etat de Genève et le canton de Vaud pour le côté suisse ; l'Etat français, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le Département de la Haute-Savoie) se sont engagées depuis 2006 dans l'élaboration d'un modèle multimodal des déplacements sur l'ensemble de l'agglomération franco-valdo-genevoise, dénommé MMT pour « Modèle Multimodal Transfrontalier ».

Réalisé en collaboration avec les Projets d'agglomérations du Grand Genève, ce modèle a pour objectif d'évaluer et de coordonner les politiques publiques d'urbanisation, de déplacements ainsi que les projets routiers et de transports publics à l'échelle du Grand Genève.

Le MMT a vocation à répondre à différents niveaux de besoins, à savoir :

- Utiliser un modèle d'agglomération commun aux différents partenaires pour créer les conditions de partage de l'expertise sur les projets simulés à moyen et long terme ;
- Simuler les impacts multimodaux des projets testés sur le territoire du modèle, avec une prise en compte optimale des spécificités du territoire transfrontalier ;
- Fournir des éléments permettant d'évaluer les politiques publiques de déplacements et les projets routiers et de transport public au sein du Grand Genève.

Le dernier mandat de gestion du MMT (2018-2021) est arrivé à son terme le 31 décembre 2021 et est reconduit pour la période 2022 à 2025. Jusqu'à présent, ni le Pôle métropolitain ni le Grand Genève n'étaient financeurs de l'outil.

Cette implication dans le partenariat s'inscrit, à l'horizon 2025, dans le cadre de la mise en œuvre de l'AOM des territoires mais également de la réalisation du Projet d'agglomération 4 et de la préparation des prochaines générations de Projet d'agglomération.

L'intégration du Pôle métropolitain du Genevois français revêt aussi un enjeu d'assistance aux EPCI membres, pour lesquels des tests « classiques » pourraient être établis, afin d'affiner des scénarios de charges de trafics, de répartitions modales au regard des évolutions démographiques et urbaines de leurs territoires.

Le Pôle métropolitain pourra assurer un rôle de relais avec le gestionnaire du MMT en faisant remonter les évolutions en terme de mobilités et de développement urbain à l'échelle des EPCI (modification des tracés des lignes de transports publics, de la hiérarchie du réseau, intégration dans les scénarios prospectifs des projets de requalification urbaines et de constructions de nouveaux logements, etc.), et ce afin d'affiner les scénarios ainsi que les résultats statistiques et cartographiques issus du modèle.

Le budget estimatif pour la gestion du MMT pour la période 2022-2025 intègre :

- Le coût fixe pour la gestion du modèle par le bureau d'étude CITEC de 152'000 € TTC maximum pour l'ensemble des partenaires.
- Les coûts variables pour la gestion du modèle par le bureau d'étude CITEC, dont l'ensemble des prestations activables par bons de commande est estimé à 108'420€ TTC maximum pour l'ensemble des partenaires.
- Les coûts pour l'Assistance à Maitrise d'Ouvrage auprès des partenaires du GLCT de 137'490€ TTC pour l'ensemble des partenaires.

Le budget pour la gestion et l'AMO pour le modèle multimodal entre le 1^{er} janvier 2022 et le 28 juillet 2026 est donc de 397'910€ TTC maximum pour l'ensemble des partenaires. Le Pôle métropolitain est sollicité à hauteur de 12.5 % de cette somme (1/8^{ème}), soit 49'738.75 € TTC pour la période 2022 – 2026 (soit 12'434.69€ TTC par an au maximum).

Sur la base de cette participation, les modalités de versement de la participation du Pôle métropolitain du Genevois français sont proposées comme suit :

- Un versement le 15 janvier 2023 de l'ensemble des coûts fixes relatifs à la gestion du MMT pour la période 2022 – 2025, soit 19'000€ TTC.
- Un versement au 15 janvier 2023 de l'ensemble des coûts fixes relatifs à l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le MMT, soit 13'995€ TTC.
- Le solde relatif à l'activation de la part variable et des bons de commande pour la gestion et l'assistance à maîtrise d'ouvrage du MMT sera versé à l'échéance du marché, au réel des factures, au vu d'un état visé en original par le comptable public du GLCT TPT, et attestant des dépenses réalisées.

	Versement le 15 janvier 2023	31 juin 2026
Versement par le Pôle métropolitain	32'995€ TTC	Solde au réel des factures pour la partie variable et à bons de commande

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** la participation financière du Pôle métropolitain du Genevois français au partenariat et au financement du Modèle Multimodal Transfrontalier (MMT) pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 28 juillet 2026, pour un montant maximum de 49'738.75€ TTC maximum.
- **APPROUVE** le projet de convention de financement entre le Pôle métropolitain du Genevois français et le GLCT ci-annexée à la présente délibération.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer l'ensemble des documents y afférents et à verser au GLCT une participation financière de 32'992€ TTC au 15 janvier 2023 selon les termes de la convention de financement ci-annexée.

Monsieur Alain LETESSIER comprend que le Pôle métropolitain se substitue donc à ses membres. Annemasse Agglomération n'aura plus de participation financière à octroyer au MMT dans le cadre de son propre partenariat avec le GLCT transport.

Monsieur Yvan MOGLIA lui répond par l'affirmative.

Monsieur Denis MAIRE demande si des test ont déjà été réalisés avec ce modèle.

Monsieur Yvan MOGLIA répond que ce modèle a déjà été utilisé par différents maîtres d'ouvrage. Il a aussi été utilisé pour la modélisation des effets des différentes générations de Projet d'agglomération.

POINT N°3 – ADOPTION DU PROJET DE CONVENTION DE PARTENARIAT ET DE FINANCEMENT POUR LA MISE EN PLACE DU PLAN DE DEPLACEMENT MOBILITE D'ANNEMASSE AGGLOMERATION 2023-2026

Madame Chrystelle BEURRIER présente la délibération.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L1414-1 du Code général des collectivités territoriales portant sur les contrats de partenariat entre une collectivité territoriale et un tiers ;

Vu l'arrêté du Préfet de Haute-Savoie n°PREF/DRCL/BCLB-2017-0041, en date du 26 avril 2017 portant création du Pôle métropolitain du Genevois français à compter du 1^{er} mai 2017 ;

Vu l'arrêté du Préfet de Haute-Savoie n°PREF/DRCL/BCLB-2018-0064 en date du 13 décembre 2018 approuvant la modification des statuts du Pôle métropolitain ;

Depuis 2016, Annemasse Agglomération a inscrit la réalisation de Plans de Mobilité Employeur (PDME) sur son territoire dans son plan d'actions pour réduire la part de l'autosolisme dans les déplacements domicile-travail et professionnels. Cet objectif a été contractualisé avec TP2A, filiale locale de RATP DEV dans le cadre de la Délégation de Service Public (2016/2022) et reconduit dans le cadre de la Concession de

Service Public (CSP) signée pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2029. Ainsi, lors du renouvellement de la CSP, le concessionnaire s'est engagé à réaliser, entre le 1^{er} janvier 2023 et le 31 décembre 2029, 30 plans de mobilité (à minima) sur le territoire de l'agglomération annemassienne.

En décembre 2018, la prise de compétence mobilités nouvelles du Pôle métropolitain a marqué la volonté locale de se doter d'une capacité d'action collective pour déployer des services et solutions de mobilités nouvelles, pour les habitants et les entreprises du Genevois français. Ainsi, le Pôle métropolitain est compétent pour assurer la réalisation des plans de mobilité sur l'ensemble du Genevois français mais a laissé le soin au prestataire retenu dans le cadre de la CSP pour les transports d'Annemasse Agglomération de réaliser les plans de mobilité entre 2019 et 2022.

Sur cette période, Annemasse Agglomération et le Pôle métropolitain avaient contractualisé pour la réalisation des Plans de Mobilité Employeur, en fixant des objectifs annualisés de réalisation. En dédommagement, le Pôle métropolitain s'était engagé à verser une subvention proportionnelle au nombre de Plan de Mobilité Employeurs réalisé par TP2A de la façon suivante :

	Montant forfaitaire (en € TTC)	Nombre indicatif de plans de mobilité correspondants	Date prévisionnelle de l'appel de fond
2019-20	15 000 €	2 PDM	A la signature de la convention
2021	37 500 €	5 PDM	1 ^{er} semestre 2022
2022	45 000 €	6 PDM	1 ^{er} trimestre 2023
TOTAL	97 500 €	13 PDM	

La précédente répartition entre le Pôle métropolitain du Genevois français et Annemasse Agglomération pour la réalisation des Plans de Mobilité Employeurs ayant apporté entière satisfaction aux partis concernés, Annemasse Agglomération a sollicité le Pôle métropolitain pour que soit à nouveau confiée la réalisation des PDME sur son périmètre à son concessionnaire de service public, et ce afin d'assurer la continuité du service selon les modalités définies dans la nouvelle CSP.

Dans le cadre de la CSP de transports d'Annemasse Agglomération, courant du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2029, le délégataire a proposé dans la remise de son offre un coût pour un Plan de Mobilité Employeur estimé à 15'000€ l'unité (comprenant diagnostic, plans d'actions, suivi et animation pour une durée d'environ 12 mois). Dès lors, il est proposé de retenir ce cout estimatif unitaire pour définir le montant annuel versé par le Pôle métropolitain du Genevois français à titre de dédommagement à Annemasse Agglo pour la réalisation des Plans de Mobilité Employeur.

Le tableau ci-dessous détaille les nouveaux engagements de chacun des parties :

	Montant forfaitaire (en € TTC)	Nombre indicatif de plans de mobilité correspondants	Date prévisionnelle de l'appel de fond
2023	60'000€	4 PDM	1 ^{er} semestre 2024
2024	60'000€	4 PDM	1 ^{er} semestre 2025
2025	60'000€	4 PDM	1 ^{er} trimestre 2023
2026	60'000€	4 PDM	1 ^{er} trimestre 2027 ou 31.12.2026
TOTAL	240'000€	16 PDM	

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet de convention ci-annexé à la présente délibération pour la réalisation des Plans de Mobilité Employeur par le concessionnaire TP2A sur le territoire d'Annemasse Agglomération et selon les modalités fixées conjointement ;
- **AUTORISE** le Président à signer la convention (ci-annexée) et l'ensemble des documents y afférant;
- **AUTORISE** l'exécution de la convention et le versement annuel des montants correspondants aux objectifs de réalisation de Plans de Mobilité Employeur à Annemasse Agglomération.

Monsieur Alain LETESSIER indique que l'agglomération a déjà identifié les futurs plans de mobilité à réaliser et remercie les délégués du Comité syndical pour l'adoption de cette délibération.

Madame Chrystelle BEURRIER rappelle que l'objectif est d'aboutir à la mise en place des 10 plans de mobilité par an sur l'ensemble du périmètre du Pôle métropolitain. C'est un véritable service offert aux entreprises de notre territoire et c'est un enjeu fort en matière de mobilité.

V. COMMUNICATION, CULTURE, PARTICIPATION

POINT N°1 – FONDS CULTUREL METROPOLITAIN : SELECTION DES PROJETS ET ATTRIBUTION

Monsieur Gabriel DOUBLET présente le projet de délibération.

Vu l'arrêté du Préfet de Haute-Savoie n°PREF/DRCL/BCLB-2017-0041, en date du 26 avril 2017 portant création du Pôle métropolitain du Genevois français à compter du 1^{er} mai 2017 ;

Vu l'arrêté du Préfet de Haute-Savoie n°PREF/DRCL/BCLB-2018-0064 en date du 13 décembre 2018 approuvant la modification des statuts du Pôle métropolitain ;

Vu la délibération n° CS2021-09 adoptée le 26 mars 2021, approuvant la feuille de route politique du mandat 2020-2026 du Pôle métropolitain ;

Vu la délibération n° CS2022-34 adoptée le 1^{er} juillet 2022, approuvant la mise en œuvre d'un fonds métropolitain dédié à la culture à hauteur de 60 000 € ;

Considérant l'appel projets lancé du 4 juillet 2022 au 15 octobre 2022 pour lequel ont été réceptionnés quinze dossiers de candidatures ;

Le jury de cet appel à projets s'est réuni le 19 octobre 2022 sous la Présidence de M. Gabriel DOUBLET, membre du Bureau délégué à la communication, culture et participation pour étudier les quinze candidatures et présélectionner les dossiers répondant aux critères de sélections préalablement établis (cf délibération n° CS2022-34).

Le jury était composé comme suit :

- . M. Catherin, adjoint culture Saint-Genis-Pouilly,
- . Mme Nicolet, adjointe culture Valleiry,
- . Mme Pillonnel, adjointe culture Veigy-Foncenex,
- . Mme Pomares, adjointe Transition écologique Eteaux,
- . Mme Rochard, adjointe culture Divonne-les-Bains,
- . M. Simon, adjoint culture Gaillard,
- . Mme Villari, adjointe culture Annemasse.

Rappel des modalités et des critères d'attributions liée au fonds métropolitain dédiés à la culture

Deux critères obligatoires et cumulatifs ont été retenus concernant l'éligibilité des projets :

- Le projet sera réalisé à l'échelle du Genevois français ou entre deux communes de deux intercommunalités différentes, membres du Pôle métropolitain du Genevois français,
- Le projet sera innovant ou émergent, ou destiné à des publics éloignés ou empêchés.

Deux critères optionnels ont été choisis :

- Un projet réalisé à une échelle transfrontalière,
- Un projet s'inscrivant dans une démarche transition écologique.

Présentation des quinze dossiers de candidatures reçus

	TITRE	Thème abordé	Porteur 1	Porteur 2	MONTANT TOTAL €	MONTANT SOLLICITE €
1	GRAND BAIN	concerts musiques actuelles	Grand Bain Douvaine	Sound Feeling Thonon	97 501	6 000
2	AIIA FESTIVAL	intelligence artificielle: relations avec entités non humaines	ImpactIA GE		100 000	10 000
3	LIVRE ATLAS	livre histoire Grand Genève, 1500 ex, 220 pages	C. Barbier		121 500	17 000
4	QUARTIERS D'ÉTÉ	spectacle vivant	Saint Genis pouilly		41 500	4 000
5	CONTROVERSE	droits culturels, livre d'artiste, expo itinérante	Espace enchanté yvoire	FBI Prod	30 500	10 000

6	ART EN CAMPAGNE	exposition peinture sculpture	commune ornex	collex bossy	29 500	10 000
7	BOHEMIA	musique répertoire slave classique et folklore	Microcosme GE	Arpadi, COV	19 700	4 500
8	IMPRO WATERPROOF	création musicale, poétique, chorégraphique en itinérance, dans lieux improbables	alba lucera vessy		44 212	20 372
9	ITINERANCE THEATRE ET MUSIQUE	théâtre et musique	Château rouge	La Bâtie GE	95 000	15 000
10	CHEMINS DE CRETE	parcours artistique	Villa du parc		127 000	15 000
11	THESPIS	improvisation théâtre	Cie For F	Cie For G	298 000	25 000
12	CRI DE LA GOUTTE	festival musique sport et nature	Le Cri de la Goutte, Chézery	Groupement de 6 associations	258 740	10 000
13	JOTTY-DRANSE	film d'animation Dranse	AulpsArt explorer (CCPEVA)	CPIE Marin et ville de Thonon	31 188	16 217
14	FESTIVAL PTITS MALINS	Musique, littérature jeunesse, découverte création contemporaine	MAL	Théâtre am stram gram, théâtre des marionnettes	204 000	8 000
15	LEMAN FESTIVAL	spectacles et concerts	association hongroise		380 000	60 000
TOTAL					1 878 341	231 089

Présentation des dossiers retenus

Au regard de l'analyse des quinze projets, le jury propose au Comité syndical du Pôle métropolitain, d'affecter les aides financières suivantes aux projets ci-dessous listés.

TITRE	Thème abordé	Dimension territoriale	Porteur	MONTANT TOTAL	MONTANT SOLLICITE	MONTANT PROPOSE
CHEMINS DE CRETE	parcours artistique	Voirons, Thonon Agglo, Vallée Verte	Villa du Parc	127 000,00 €	15 000,00 €	12 000,00 €
ITINERANCE THEATRE ET MUSIQUE	théâtre et musique en itinérance, camping car	Grand Genève	La Batie Ge et Château Rouge	95 000,00 €	15 000,00 €	12 000,00 €
IMPRO WATERPROOF	création musicale, poétique, chorégraphique en itinérance, camion scène	Grand Genève	Association Aude Naef Ge	44 212,00 €	20 372,00 €	11 000,00 €
JOTTY	film d'animation Dranse	Dranse : Haut et Bas Chablais, Lausanne	Association AulpsArt explorer	31 188,00 €	16 217,00 €	8 750,00 €
AIIA Festival	intelligence artificielle: relations avec entités non humaines	Genevois français, Annecy, Lausanne	Fondation Impact IA Ge	100 000,00 €	10 000,00 €	8 750,00 €
CONTROVERSES	droits culturels, livre d'artiste, expo itinérante	Grand Genève	Association Espace Enchanté et FBI Ge	30 500,00 €	10 000,00 €	7 500,00 €
TOTAUX				427 900,00 €	86 589,00 €	60 000,00 €

Ainsi, le montant total des aides présentées par le jury correspond au montant total de l'enveloppe financière affectée à cette opération pour l'année 2022, soit 60 000 €.

Présentation des modalités de versements des subventions aux porteurs de projets sélectionnés

Dans le prolongement des modalités prévues par la délibération n° CS2022-34, il est proposé d'établir une convention de partenariat et de financement pour chaque porteur de projet. Les projets de conventions, ci-annexés à la présente délibération ont pour vocation de préciser les modalités de versements des dites subventions.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** la répartition des aides financières proposées par le Jury de la commission culture pour chacun des projets culturels (comme indiqué ci-avant) ;
- **APPROUVE** les projets de conventions de partenariat et de financement (ci-annexés) avec les six bénéficiaires suivants :
 - Villa du Parc,
 - Château Rouge,
 - Alba Lucera Ge,
 - AulpsArtExplorers,
 - Fondation ImpactIA Ge,
 - Espace Enchanté.
- **AUTORISE** Monsieur le Président du Pôle métropolitain du Genevois français à signer les conventions ci-annexées, ainsi que les différents documents y afférant.

Monsieur le Président souligne la réussite de cet appel à projet qui a réceptionné 15 candidatures.

Monsieur Gabriel DOUBLET témoigne de la richesse des projets reçus et explique que les critères mis en place se sont avérés indispensables pour réussir à effectuer cette sélection. Il remercie tous les élus qui ont participé au Comité de sélection. Il remercie également les délégués du Comité syndical pour leur confiance.

VI. TRANSITION ECOLOGIQUE ET POLITIQUES CONTRACTUELLES

POINT N°1 – SEMINAIRE POLLUTION LUMINEUSE : POINT D'INFORMATION

Monsieur Sébastien JAVOGUES explique qu'un atelier et une visite consacrés à l'évolution des pratiques d'éclairage public et privé sont proposés aux élus et techniciens des territoires du Genevois français et de la Haute-Savoie le jeudi 08 décembre 2022 de 14h à 18h30 à l'Espace Louis Simon à Gaillard.

Ce séminaire concernant la lutte contre la pollution lumineuse est issu du travail collaboratif entre FNE 74, le SYANE et le Pôle métropolitain, initié en juin 2022 lors des Assises européennes de la transition énergétique pour des actions au profit des collectivités.

POINT N°2 – SEMINAIRE ALIMENTATION GRAND GENEVE DU 29 NOVEMBRE 2022 : POINT D'INFORMATION

Monsieur Sébastien JAVOGUES indique que dans le cadre d'une étude prospective sur les enjeux agricoles et alimentaires du Grand Genève qui a pour objectif de dessiner un scénario agricole et alimentaire souhaitable pour un territoire résilient à l'horizon 2050, un séminaire politique est prévu le mardi 29 novembre 2022 de 14h à 17h à la Ferme du Lignon. Il précise que ce séminaire est exclusivement destiné aux élus du Grand Genève. Pour le Pôle métropolitain, sont invités les vice-présidents, la déléguée à l'agriculture ainsi que l'ensemble des vice-présidents en charge de l'agriculture des EPCI.

POINT N°3 – RETOUR SUR LE LANCEMENT DE LA FRESQUE DU CLIMAT

Monsieur Sébastien JAVOGUES fait état du lancement de la Fresque du climat et présente le calendrier du 1^{er} semestre. Il rappelle tout d'abord que l'objectif est de permettre aux élus locaux et à la population de s'informer et de comprendre les enjeux climatiques pour agir. L'enjeu est de former les 2350 élus du Genevois français.

Prochaines échéances :

- ✓ Octobre – novembre – décembre : réunions préparatoires avec les équipes projets EPCI
- ✓ 21 octobre : Lancement officiel sur Forum des collectivités de Haute-Savoie
- ✓ Novembre – décembre : Diffusion de l'information en instances locales pré-fléchées + appel à inscriptions

1^{er} semestre 2023 : première vague d'ateliers fresque

- ✓ Annemasse aggro : 5 ateliers répartis sur 1 mois à partir de la 2^{ème} quinzaine de février 2023
- ✓ Pays rochois : 3 ateliers sur début 2023, à caler
- ✓ Pays de Gex : lancement officiel avec invitation médias le 16 janvier en conseil communautaire/commission environnement et 4 ou 5 ateliers répartis sur avril 2023
- ✓ Pays Bellegardien : lancement officiel avec invitation médias le 26 janvier en conseil communautaire et 3 ateliers répartis sur mars 2023
- ✓ Genevois : 4 ateliers à programmer. 1 test sur 1^{er} trimestre 2023 + 3 suivants sur 2^{ème} trimestre 2023
- ✓ Thonon aggro, Faucigny Glières et Arve et Salève : à statuer en réunion EPCI/Pôle à venir

Monsieur le Président indique que la Fresque du climat constitue un travail considérable mené par le Pôle métropolitain.

VII. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

POINT N°1 – SEMINAIRE ACHATS RESPONSABLES

Monsieur Pierrick DUCIMETIERE indique que dans le cadre de sa stratégie de développement économique, le Pôle métropolitain a confié au PTCE InnoVales l'organisation d'un séminaire dédié à l'économie circulaire autour du sujet de la commande publique responsable à destination des élus des communes et intercommunalités, des services ayant en charge le lancement d'appels d'offres.

Il s'agit ici d'appréhender les enjeux du développement durable dans la commande publique afin de favoriser l'approvisionnement local en produits et services, avec un effet levier sur le développement économique de proximité et la création d'emplois locaux.

L'événement a lieu **le mardi 06 décembre de 14h à 17h à Rochexpo** et est à destination des élus et techniciens.

VIII. DIVERS

Assises européennes de la transition écologique

Monsieur Sébastien JAVOGUES revient sur la tenue du GTT environnement et notamment sur l'organisation des AETE. L'Assemblée du GLCT du 8 décembre prochain demandera aux partenaires franco-suisses de se positionner sur l'organisation d'une 3^{ème} édition.

Les échanges ont souligné d'important doutes de la part des membres du GTT. Il a été indiqué que l'organisation de cette nouvelle édition se réalisera en parallèle du dépôt du Projet d'agglomération 5. Ils s'inquiètent donc de nos capacités humaines pour mener de front ces deux ouvrages.

Monsieur Sébastien JAVOGUES espère que les membres du GLCT Grand Genève confirmeront malgré tout la participation du Grand Genève.

Il explique que certains représentants politiques ont demandé de conditionner l'organisation d'une 3^{ème} édition à l'engagement de « tous » les partenaires.

Monsieur Christian DUPESSEY entend la question relative aux ressources humaines et envisage de réfléchir à de nouvelles solutions. Enfin, il explique que les AETE ont permis de lancer de nombreuses initiatives et dynamiques. Il indique que les assises transfrontalières des élus ont été organisées dans le prolongement des AETE. Il trouve important de pouvoir organiser une troisième édition et souhaite vivement que tous les membres du GLCT Grand Genève soutiennent cette proposition.

Communication

Monsieur Frédéric BESSAT rappelle que des « actu en bref » sont communiquées aux délégués du Comité syndical pour faire état des échanges de ces séances. Il est proposé d'en faire évoluer le format comme suit :

- Cibles : l'ensemble des élus du Genevois Français
- Objet : point d'information sur l'avancée des actions portées par le Pôle métropolitain
- Rythme actuel de parution : 2 à 3 fois par an.

L'objectif est une parution plus régulière à savoir 5 à 6 fois par an. Il serait également pertinent de proposer un document plus synthétique en renvoyant systématiquement vers des sources d'informations complémentaires (site web, vidéo etc). Bien entendu, il conviendrait de privilégier une diffusion numérique.

Pour confirmer le nouveau format de l'Actu en bref, un questionnaire en ligne est proposé aux délégués du Comité syndical qui sera envoyé avec le prochain numéro prévu en novembre.

La séance est levée à 14h00.